

CRAC n° 21 (2026-2027)

4<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

## COMPTE RENDU AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission du tourisme et du patrimoine**

Lundi 12 octobre 2026

\*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....                                                                                                                                                                                                          | 1  |
| <b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....                                                                                                                                                                                                        | 1  |
| Examen de l'arriéré.....                                                                                                                                                                                                                     | 1  |
| <b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....                                                                                                                                                                                             | 1  |
| Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi du travail de simplification et de lisibilité du paysage des relais touristiques wallons »..... | 1  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                  |    |
| Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les conditions d'aide à la création d'aires de motor-homes ».....                                              | 2  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                        |    |
| Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'appel à manifestation d'intérêt pour la reprise du domaine de Claire-Fontaine ».....                         | 3  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                        |    |
| Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le réseau de points-nœuds pédestre ».....                                                                   | 4  |
| Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                     |    |
| Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du rôle des propriétaires privés de demeures historiques et du réseau Vesta ».....       | 6  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                  |    |
| Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'incertitude grandissante concernant l'avenir des Récollets à Binche ».....                                   | 7  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                        |    |
| Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi du dossier de restauration des toitures de la ferme du Sartage à Court-Saint-Étienne ».....       | 8  |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Nicolas Janssen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                    |    |
| Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la protection du patrimoine face aux risques ».....                                                         | 9  |
| Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                     |    |
| Question orale de M. Loris Resinelli à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les investissements sur le site du Bois-du-Luc ».....                                                      | 10 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Loris Resinelli – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                    |    |
| Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi de la sécurisation et la préservation de la basilique de Cointe à Liège ».....                     | 12 |
| Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.                                                                                                                                                     |    |
| <b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....                                                                                                                                                                                                          | 14 |

**ABRÉVIATIONS COURANTES.....15**

# COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 33 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – La Commission décide de procéder ultérieurement à l'examen de son arriéré.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale  
de M. Grégory Chintinne  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « le suivi du travail de simplification et de  
lisibilité du paysage des relais touristiques  
wallons »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi du travail de simplification et de lisibilité du paysage des relais touristiques wallons ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Madame la Ministre, à l'occasion d'une question du 6 octobre 2025, je vous interrogeais à propos du paysage des relais du tourisme en Wallonie. Je soulignais que la multiplicité des structures et des dénominations créait une impression d'incohérence pour le tourisme, belge ou étranger, et impactait l'efficacité de la dépense publique.

Vous aviez noté l'absence de cohérence de mission des organismes touristiques du Code wallon du tourisme. Vous aviez rappelé que ce Code, entré en vigueur en juillet 2025, visait à améliorer la lisibilité de l'offre et à réduire le nombre de structures. Vous aviez

évoqué des travaux réalisés par Tourisme Wallonie depuis un contact d'octobre 2024 avec les maisons du tourisme, la Fédération provinciale et VisitWallonia, avec des groupes de travail chargés de l'élaboration des modèles de convention, de partenariat et de contrat-programme.

Vous avez convenu que ces mesures restaient insuffisantes, considérant le contexte budgétaire, et annoncé la préparation d'une note d'intention que vous espériez présenter au Gouvernement fin de l'année 2025.

Quel suivi avez-vous réservé à cette note et avec quels bénéfices pour le tourisme wallon, des synergies entre opérateurs, la lecture du paysage touristique et l'optimisation des ressources régionales ? Les groupes de travail consacrés à ces modèles de convention et de partenariat de contrat-programme ont-ils abouti ? Enfin, à quelle échéance prévoyez-vous de réduire le nombre de structures et de dénominations ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, dans votre question, je distingue deux éléments. Le premier concerne l'avenir, avec la révision du paysage touristique wallon et la clarification des missions de ces différents acteurs. Le second concerne les outils déjà mis en place, en particulier les contrats-programmes et les conventions de partenariat.

Sur le premier volet, la simplification du paysage touristique constitue un axe important de la révision du Code wallon du tourisme. Cette orientation figure clairement dans la note présentée au Gouvernement le 26 février dernier. Depuis lors, un état des lieux des missions et de la santé financière des maisons du tourisme a été mené avec elle. Sur cette base, nous analysons les différents scénarios d'évolution de ces organismes dans le contexte plus global de l'ensemble lié au paysage touristique. En effet, cette réflexion doit dépasser le seul périmètre des maisons du tourisme. L'objectif est de rendre l'ensemble de l'organisation touristique wallonne plus lisible, plus cohérente et plus efficace.

Les travaux portent aussi sur les dispositifs APE et sur les leviers qui vont permettre d'encourager, lorsqu'ils apportent une réelle plus-value, les

rapprochements entre les structures. Il s'agit de mieux coordonner les moyens, d'éviter les doublons et de renforcer l'action au bénéfice des territoires, des opérateurs touristiques, mais aussi des visiteurs.

Sur le second volet, les groupes de travail lancés en 2024 ont permis d'élaborer deux outils. D'une part, un modèle de contrat-programme pour les maisons du tourisme et, d'autre part, un modèle de convention de partenariat entre celles-ci et les offices de tourisme. Cette convention est un premier pas pour organiser concrètement la collaboration entre les structures, notamment en matière de plan d'action, de communication et, le cas échéant, de partage des ressources.

Nous avançons donc selon une feuille de route, celle qui consolide les outils actuels, tout en préparant une réforme plus structurelle du paysage touristique. Mon objectif est d'aboutir à une organisation simplifiée, équilibrée, avec une entrée en vigueur du code adapté en la matière courant de l'année 2028.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Chintinne.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. En effet, il y avait deux pans à la question. Vous avez répondu aux deux éléments présent au niveau de mon interrogation. L'objectif était de faire un suivi tout simplement de ce qui est réalisé. Je vois qu'il y a du travail qui a été engrangé des deux côtés, et je reviendrai donc vers vous, mais beaucoup plus tard, puisque vous parlez que l'entrée en vigueur serait probablement en 2028. On démarre d'une situation compliquée.

**Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.** – Entrée en vigueur en 2028 ne veut pas dire que, courant 2027, on ne va pas travailler.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Je n'ai jamais dit que vous ne travailliez pas. Je dis que j'aurai le temps de revenir sur le sujet, puisque l'entrée en vigueur sera en 2028, et vous vous doutez bien que je reviendrai en 2027. Merci toutefois pour l'ensemble des éléments.

**Question orale  
de M. Maxime Daye  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « les conditions d'aide à la création d'aires  
de motor-homes »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les conditions d'aide à la création d'aires de motor-homes ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, pour développer le tourisme dans notre belle Wallonie, vous entendez favoriser la création d'aires de motor-homes. Un long processus administratif devait être suivi avant d'aboutir à un arrêté ministériel permettant de définir les conditions d'aide au développement des projets en la matière.

Lorsque je vous interrogeais sur le sujet en avril, vous m'apportiez de bonnes nouvelles, puisque j'apprenais qu'il ne restait plus qu'à tenir compte des remarques du Conseil d'État pour avancer. Quelques ultimes ajustements qui devaient permettre la signature de l'arrêté ministériel. Son entrée en vigueur ne dépendrait alors plus que du temps nécessaire pour apporter les dernières modifications au formulaire de demande de subvention et de le rendre disponible sur le site de Tourisme Wallonie.

Dès la publication du formulaire, les premières communes n'ont pas attendu longtemps avant de soumettre leur candidature. Dans ma belle région du Centre, les Villes de Braine-le-Comte et de La Louvière ont ainsi pu formaliser leur intérêt de bénéficier de votre soutien pour la mise en œuvre de leur projet.

Pouvez-vous m'en dire plus sur les critères qui vous permettront de sélectionner les projets que vous entendez soutenir financièrement ? Une enveloppe budgétaire est-elle bien dédiée à ces projets pour l'année 2026 ou devons-nous attendre 2027 ? Outre La Louvière et Braine-le-Comte, d'autres communes se sont-elles déjà portées candidates ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.** – Monsieur le Député, le développement du tourisme itinérant représente une réelle opportunité pour la Wallonie. Mon ambition est bien d'accompagner cette évolution, tout en veillant à un développement équilibré de l'offre sur l'ensemble du territoire et au respect des acteurs publics et privés déjà présents.

C'est dans cet esprit que le cadre réglementaire de mai prévoit des garanties destinées à assurer une complémentarité entre les différentes offres et notamment les offres qui existent déjà. Toute nouvelle aire subsidiée devra notamment respecter une distance minimale de cinq kilomètres à vol d'oiseau par rapport à une autre aire enregistrée. Une dérogation à cette distance minimale peut toutefois être accordée lorsqu'il est démontré, sur la base d'éléments objectivables, que les aires existantes situées dans ce rayon sont saturées ou insuffisantes pour répondre à la demande, notamment durant les périodes de forte fréquentation touristique.

L'objectif n'est donc pas de multiplier les infrastructures, mais de soutenir les projets là où ils apportent une véritable plus-value au territoire. Nous voulons ainsi répondre aux attentes des motor-homistes, tout en préservant les investissements consentis depuis de nombreuses années par les entrepreneurs touristiques wallons et en garantissant une concurrence équilibrée.

Le nouveau dispositif porte également une exigence en matière de qualité. Les aires soutenues devront proposer des équipements modernes et fiables : le raccordement électrique individuel, des bornes de service automatisé, l'accessibilité renforcée pour les personnes à mobilité réduite ou encore un entretien professionnel tout au long de l'année.

Les informations pratiques ainsi que la liste des documents à fournir sont disponibles sur le site de Tourisme Wallonie. À travers ce cadre, la Wallonie se donne les moyens de devenir une destination de référence pour le tourisme itinérant et le tourisme en motor-home.

Sur le plan budgétaire, une enveloppe de 800 000 euros est prévue en 2026, et des montants seront également dégagés en 2027. À ce stade, les Villes d'Arlon et de La Louvière ont introduit une demande de subvention. Ces dossiers sont actuellement examinés par Tourisme Wallonie. En revanche, selon les informations dont dispose mon administration, la Commune de Braine-le-Comte n'a pas encore déposé de demande. Si elle souhaite concrétiser son projet, elle reste naturellement invitée à prendre contact avec Tourisme Wallonie afin d'être accompagnée dans ses démarches.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, ce sont 800 000 euros en 2026, c'est une bonne nouvelle. Il y a de l'argent.

Je comprends tout à fait l'idée de ne pas faire de concurrence. La distance de cinq kilomètres à vol d'oiseau est une très bonne chose.

Juste pour parler d'un cas que je connais bien et que vous venez de citer, figurez-vous que le dossier a bel et

bien été remis il y a déjà plusieurs semaines, mais la personne qui s'occupe de cela est en congé de maladie et a été remplacée par une autre personne qui elle-même est tombée en congé. Là, on est sur une troisième personne qui a bel et bien reçu et accusé de réception du dossier de la Ville de Braine-le-Comte. On y reviendra.

**Question orale  
de M. Maxime Daye  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « l'appel à manifestation d'intérêt pour la  
reprise du domaine de Claire-Fontaine »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'appel à manifestation d'intérêt pour la reprise du domaine de Claire-Fontaine ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, nous restons dans la région du Centre, puisque je vous sais particulièrement attentive à l'avenir du domaine de Claire-Fontaine à Chapelle-lez-Herlaimont. Depuis le début du dossier, vous prenez le temps d'analyser et d'envisager toutes les solutions possibles pour aboutir sur celle qui sera la plus solide juridiquement et la plus viable sur le long terme.

Une reprise de la gestion par la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont a un temps été évoquée avant que l'insoutenabilité financière du projet par la commune ne ferme cette porte. Ces constats ont entraîné le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des opérateurs privés. Ils avaient alors jusqu'au 10 septembre dernier pour se manifester. Là encore, vous indiquiez ne pas vouloir agir dans la précipitation, mais bien de vérifier concrètement l'intérêt du marché et d'identifier les opérateurs susceptibles de porter un projet crédible, que ce soit dans une logique d'acquisitions ou de reprise d'exploitation.

Dans le même temps, les discussions avec le ministre Desquesnes se poursuivaient pour reconstruire un domaine cohérent, lisible et intégré, et non de gérer une juxtaposition de parcelles ou de projets isolés. Dans une précédente réponse à une question parlementaire, vous m'indiquiez avoir pu définir les parcelles présentant un caractère stratégique, les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt viendront alors nourrir le choix du scénario foncier et opérationnel le plus cohérent pour l'avenir du site.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur cet appel à manifestation d'intérêt ? Des candidats

potentiels se sont-ils manifestés ? Quelle sera la suite des démarches en la matière ?

La question de la bonne tenue de la saison touristique 2027 se pose toujours. Qu'en est-il à ce niveau ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, l'appel à manifestation d'intérêt a suscité un réel intérêt. Onze propositions ont été déposées par des acteurs aux profils variés, dont plusieurs disposent d'une expérience solide dans le secteur touristique. Ce résultat confirme l'attractivité du domaine de Clairefontaine et l'existence réelle de perspectives pour son avenir.

Lors de ma précédente réponse, j'avais indiqué avec prudence qu'une réouverture en 2027 dépendrait de l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et de la sécurisation des différentes étapes de la procédure. Le travail mené depuis lors permet désormais de poser un constat, quelle que soit l'option finalement retenue, les conditions ne sont pas réunies pour organiser une saison touristique en 2027.

Plusieurs candidatures ont elles-mêmes identifié, dans leurs propositions, la nécessité de traiter une série de problématiques en amont de tout projet. Un travail préalable est indispensable. Il est de ma responsabilité de sécuriser la suite de cette procédure, de renforcer l'attractivité du domaine et de permettre une véritable mise en concurrence.

Mes services ont mené, en étroite collaboration avec le SPW Mobilité et Infrastructures, un travail approfondi d'analyse du site. Les vérifications foncières, administratives et techniques ont mis en évidence plusieurs préalables qui ne peuvent être ignorés.

Ces préalables concernent tout d'abord le foncier. Le périmètre du site doit être défini avec précision, notamment au moyen de la division parcellaire du parking, qui dessert également un espace occupé par la commune et au sujet duquel des discussions sont en cours.

Le devenir des parcelles relevant des voies hydrauliques doit aussi être clarifié. Il convient en outre de sécuriser l'affectation du sol, qui déterminera la nature des projets susceptibles d'être développés.

Enfin, plusieurs interventions techniques sont nécessaires, notamment afin de régulariser la situation du hangar en infraction et de, dès lors, mettre le permis d'environnement en conformité. La priorité est donc désormais de lever ces obstacles, de clarifier le cadre foncier, administratif et urbanistique, et de réaliser les

interventions indispensables avant le lancement de la procédure.

Cette approche doit permettre d'ouvrir celle-ci au plus grand nombre, de préserver la valeur du domaine et de construire une solution crédible, une solution durable pour l'avenir du site de Clairefontaine.

Enfin, je reste particulièrement attentive à la situation des campeurs actuellement présents sur le site. La transparence et le respect à leur égard demeurent une priorité. Dès qu'une orientation sur le modèle de demain aura été arrêtée avec mon collègue François Desquesnes, également concerné en sa qualité de propriétaire d'une partie du domaine, ils en seront informés en priorité avant toute communication plus large, comme cela a toujours été le cas jusqu'à présent. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Merci, Madame la Ministre. C'est une réponse un peu contradictoire : d'un côté, on peut se réjouir de l'intérêt réellement suscité tant par le domaine de Clairefontaine que par la Région de manière générale et par cet appel à manifestation d'intérêt qui a tout de même recueilli 11 propositions ; c'est très positif. En même temps, j'ai l'impression que l'on a mis le doigt sur un sacré bazar – pour être poli – au niveau de la gestion de ce site.

Par conséquent, je comprends que vous preniez le temps nécessaire pour régler tout cela ; je comprends aussi que le temps soit compté. Néanmoins, je retiendrai les 11 propositions d'intérêt avec une expérience solide. Je vous encourage à mettre tout en œuvre, avec votre collègue le ministre Desquesnes, pour que l'on puisse atterrir le plus rapidement possible pour notre Région.

**Question orale  
de Mme Armelle Gysen  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « le réseau de points-nœuds pédestre »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le réseau de points-nœuds pédestre ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés).** – Madame la Ministre, marcher, c'est prendre le temps de découvrir les territoires autrement au fil des chemins. La promenade permet de traverser villes et villages, de profiter des paysages, de la nature, mais aussi de

rencontrer les acteurs qui font vivre le territoire : artisans, producteurs, établissements HORECA.

Les pratiques touristiques évoluent et accordent une place croissante à cette découverte active des territoires et aux mobilités douces. Dans ce contexte, il est essentiel de pouvoir profiter d'une expérience de qualité, cohérente et authentique. Cela s'inscrit dans une approche de tourisme durable, de tourisme lent sur lesquels la Région entend miser. Plusieurs éléments jouent un rôle déterminant : le tracé et le balisage des itinéraires, la qualité des équipements touristiques aussi – les bancs, les supports d'information –, ainsi que la présence et la mise en valeur des points d'intérêt qui contribuent directement à la qualité de l'expérience. Ces éléments ne peuvent donc pas être laissés au hasard. Ils doivent accompagner le visiteur, faciliter sa découverte du territoire et, idéalement, susciter une émotion et favoriser une expérience authentique.

Alors que le réseau de points-nœuds vélo bénéficie d'un balisage physique largement déployé en Wallonie, le réseau de points-nœuds pédestres présente à ce jour une situation bien différente. Son maillage existe déjà de manière importante en version numérique, mais seule une partie restreinte de celui-ci est actuellement matérialisée sur le terrain. Si de nombreux itinéraires pédestres bénéficient déjà d'un balisage sous une forme distincte, le réseau de points-nœuds présente l'intérêt d'apporter une logique commune et une uniformisation à l'échelle du territoire national, puisque la Flandre en jouit énormément. Il constitue un outil supplémentaire pour structurer et valoriser l'offre de randonnées pédestres en Wallonie.

Quelle est la vision de la Région pour le développement de ce réseau de points-nœuds pédestres, aujourd'hui bien développé en version numérique et encore assez peu matérialisé sur le terrain ? Comment le réseau est-il valorisé auprès des visiteurs ? Les points d'intérêt, les équipements et services présents le long des itinéraires sont-ils intégrés à cette valorisation ? Combien de projets sont en cours en Wallonie et bénéficient d'un soutien régional ?

Enfin, un projet développé par le GAL « Pays des quatre bras » devrait aboutir en 2027. Pouvez-vous préciser le soutien apporté par la Région wallonne à celui-ci ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, notre ambition est de faire émerger, à l'échelle de la Wallonie, un maillage régional de réseaux de points-nœuds pédestres cohérents, connectés et organisés au niveau territorial. Il ne s'agit pas de multiplier des initiatives isolées, mais de construire progressivement une offre structurée, lisible et

attractive. Ce maillage constitue un levier concret pour développer un tourisme plus durable – on y tient beaucoup au sein de notre Commission –, nous permettant de mieux répartir les flux sur le territoire et de répondre aux attentes des visiteurs, de plus en plus demandeurs de nature, d'authenticité et de mobilités douces.

La valorisation auprès des visiteurs de l'existant est notamment assurée par VisitWallonia par différents biais :

- une cartographie interactive, développée avec la société La Trace et alimentée par les itinéraires autorisés ainsi que les données touristiques de PIVOT, qui réunit les parcours, les points d'intérêt, le patrimoine, les hébergements et les services proches. Elle facilite ainsi la préparation d'une excursion ou d'un séjour ;
- La Trace développe également pour VisitWallonia un planificateur d'itinéraires points-nœuds pédestres et cyclables, actuellement testé auprès d'utilisateurs. Il permettra de composer des parcours personnalisés et alimentera la nouvelle plateforme grand public de VisitWallonia, dont une première version est annoncée d'ici la fin de l'année ;
- les points-nœuds sont en outre présentés dans plusieurs brochures, dont *Balades faciles* et *20 randonnées d'exception*, disponibles en quatre langues, sur papier et en ligne. Ces brochures renseignent aussi sur le patrimoine, les hébergements, les parkings, les tables de pique-nique et les gares, soit tout le nécessaire pour un séjour, pédestre et cyclable, plein et complet.

Concernant les projets soutenus, Tourisme Wallonie a enregistré depuis 2025 des demandes de subvention pour le balisage de sept réseaux de points-nœuds pédestres :

- quatre projets aujourd'hui terminés à Sombreffe, Gembloux, Sambreville ou Léglise, et ce, pour un total de 115 891 euros ;
- deux projets toujours en cours de réalisation, dont un à La Bruyère pour un budget de près de 20 000 euros et l'autre à Jemeppe-sur-Sambre pour un budget similaire ;
- une demande du GAL « Pays des quatre bras », toujours en cours d'analyse, qui couvre les communes de Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers. L'ASBL a été autorisée, le 20 février 2026, à baliser un réseau permanent de 214 points-nœuds. Le programme d'investissement s'élève à 203 000 euros et comprend des balises, des panneaux de départ et des équipements d'accueil tout au long du parcours.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Gysen.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre de cette réponse et, évidemment, de

son intérêt à créer une expérience cartographiée, globale, informatisée et avec un support de brochures pour ce type d'approche et de tourisme lent.

Je vous entendais évoquer – c'était bien l'objet de ma question – le soutien au GAL « Pays des quatre bras ». Je ne peux que me réjouir de ce projet qui se trouve à la croisée des chemins entre Bruxelles, Charleroi et Ottignies-Louvain-la-Neuve, soit à cheval entre les provinces de Hainaut et du Brabant wallon. Ce projet a beaucoup d'attraits à offrir pour les amateurs de tourisme lent, avec des réserves naturelles – il y en a deux dans le Brabant wallon –, un patrimoine bâti important, des golfs, des haras et des écuries, ce qui permettrait de développer des thématiques équestres, notamment pour ces balades.

Je ne peux en tout cas que saluer cette démarche de renforcer ces balades points-nœuds, qui sont extrêmement présentes en Flandre. On voit vraiment encore le chemin à parcourir en Wallonie, puisque nous sommes un petit peu en retard. Je pense qu'il y aura encore de beaux développements devant nous à venir.

**Question orale  
de M. Grégory Chintinne  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la valorisation du rôle des propriétaires  
privés de demeures historiques et du réseau  
Vesta »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du rôle des propriétaires privés de demeures historiques et du réseau Vesta ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Madame la Ministre, le réseau Vesta – créé en 2020 via l'Association royale des Demeures historiques et Jardins de Belgique – rassemble des propriétaires privés de patrimoine exceptionnel qui souhaitent parfois rendre accessible leur demeure au public.

Cette organisation est à l'initiative du festival Vestalia qui, à l'occasion d'une récente édition, a concerné 40 membres du réseau et a proposé 46 activités, dont des visites, des concerts, des spectacles, des conférences, au travers de châteaux, d'hôtels particuliers, de villas et de parcs.

Cette organisation offre ainsi au public un accès privilégié à un patrimoine wallon habituellement fermé, et favorise des contacts avec des propriétaires qui

préservent ces lieux. Vesta et Vestalia, par le biais de propriétaires privés, contribuent à faire connaître ce patrimoine wallon et participent à l'attractivité et à la transmission de ce pan patrimonial historique.

De quelle façon reconnaissez-vous et soutenez-vous le rôle des propriétaires privés de demeures historiques, acteurs essentiels de la valorisation du patrimoine wallon ? Travaillez-vous à valoriser, via la promotion et la visibilité touristiques, des organisations telles que Vesta et Vestalia, qui préservent et exposent notre patrimoine wallon ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je connais bien le réseau Vesta porté par l'Association royale des Demeures historiques et Jardins de Belgique. Je salue les initiatives menées par cette ASBL pour la connaissance et la pérennisation de notre patrimoine commun, et notamment des ensembles majestueux que vous évoquez. Il s'agit également d'un partenaire majeur dans le cadre de nos travaux liés à l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0.

Pour répondre à votre question, il faut d'abord rappeler que le réseau Vesta regroupe des propriétés qui se situent sur l'entièreté du territoire belge. Seules 22 d'entre elles sont situées en Région wallonne. Dans le champ de mes compétences en matière de Patrimoine, cela concerne 15 propriétés qui sont classées sur les 2 744 monuments classés en Wallonie.

Par ailleurs, le fait qu'un bien soit repris ou non dans le réseau Vesta ne fait aucune différence en termes de traitement ou de gestion du point de vue patrimonial. Le Code wallon du patrimoine et la philosophie qui le sous-tend privilégient une approche du bâtiment, et non pas une approche en fonction du type de propriétaire. Il m'appartient en effet de soutenir l'ensemble des propriétaires qui ont tous un rôle à jouer dans la valorisation de notre patrimoine commun.

Pour ce faire, ils peuvent tous disposer de l'expertise des agents de l'AWaP, ainsi que de subventions et de valorisations générales dans le cadre de diverses manifestations organisées par mon administration, telles que les Journées du Patrimoine ou la « Vie de Château en famille », pour ne citer que celles-là. Ce sont des initiatives qui mettent en avant notre beau patrimoine.

Je rappelle enfin que VisitWallonia promeut activement, via différents canaux, les biens patrimoniaux d'exception, et relaie notamment les différentes activités proposées par l'Association royale des Demeures historiques et Jardins de Belgique. C'est un élément important de notre offre touristique auquel on tient. On insiste pour que ce soit valorisé au niveau de la valorisation des différents atouts de notre territoire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Chintinne.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. En effet, c'est un réseau belge, mais il y a quelques propriétés et quelques parcs et autres qui concernent directement la Wallonie. L'objectif était de faire le focus sur ce réseau et sur ce festival. Comme je le dis toujours, il y a de bonnes choses à prendre quant à la gestion du privé et autres. Je sais, puisque j'ai rencontré un membre, que l'AWaP y travaille, que la Wallonie fait le nécessaire et que ce réseau est un réseau privé. Si la Wallonie est à leur côté, c'est quelque chose d'important. Contrairement à ce qu'on a pu entendre, il y a un intérêt à développer et le privé et les fonds publics comme leviers. Je reviendrai vers vous en question écrite, parce que j'ai un élément que j'aimerais voir avec vous. On en discutera, il n'y a pas de problème.

**Question orale  
de M. Maxime Daye  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « l'incertitude grandissante concernant  
l'avenir des Récollets à Binche »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'incertitude grandissante concernant l'avenir des Récollets à Binche ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, qui aurait pu dire, il y a quatre ans, que l'avenir de l'église désacralisée des Récollets à Binche serait bloqué en raison des limites juridiques et méthodologiques auxquelles l'Agence wallonne du patrimoine est confrontée ? C'est pourtant bel et bien la situation que nous connaissons aujourd'hui, à en croire l'une de vos dernières réponses sur le sujet.

Ce blocage n'est pas sans conséquences, puisque des questions de sécurité, sur et aux abords du site, se posent toujours, tout comme celles sur la préservation des objets classés du site.

La situation du propriétaire n'arrange rien, puisqu'il est en défaut et qu'aucun projet sérieux de restauration ou de réaffectation du bien n'existe à ce stade. La Wallonie ne peut donc agir sans s'exposer à des obstacles juridiques sérieux, susceptibles de fragiliser la décision et d'ouvrir la voie à un contentieux.

Bien que je sois pleinement conscient des limites juridiques auxquelles la Wallonie fait face, cela ne semble pas être le cas de tout le monde. En effet, le

bourgmestre de Binche estime que « la Région wallonne fait preuve d'immobilisme dans ce dossier, laissant la Ville de Binche assumer seule les frais de sécurisation des lieux ».

Quel regard portez-vous sur les propos tenus par la Ville de Binche ? Avez-vous pu avoir des contacts avec le propriétaire du site pour pouvoir avancer sur le dossier sans s'exposer juridiquement ? Si ce n'est pas le cas, comment présager de l'avenir du site compte tenu des problèmes de sécurité liés à la dégradation progressive des lieux ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui va me permettre de refaire un point de suivi sur ce dossier lié à l'avenir des Récollets à Binche. Comme vous l'indiquez, cette église fait l'objet d'un suivi par le biais d'audits périodiques de stabilité, mandatés par la Ville, afin de documenter régulièrement son état et de mettre en évidence d'éventuelles menaces à court ou à moyen terme.

Comme je l'ai rappelé précédemment, l'AWaP et mon cabinet ont pris contact avec les parties concernées afin d'en connaître les conclusions précises. Si le bâtiment demeure dans cet état et continue de se dégrader, il en va avant tout de la responsabilité du propriétaire. Mon cabinet tente d'entrer en contact avec le curateur désigné pour le sensibiliser aux devoirs de tout propriétaire de bien classé ; propriétaire auquel la Région n'est pas tenue de se substituer. C'est un élément important.

Je considère en effet ce contact comme essentiel, car, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, la question centrale n'est pas uniquement celle de se focaliser sur des difficultés juridiques ou méthodologiques, mais bien de définir ce qu'il adviendra concrètement du bien.

Une procédure de déclassement, qu'elle soit partielle ou complète, ne constitue pas, en elle-même, une réponse à l'impasse actuelle. En effet, un projet permettant une affectation viable reste plus que jamais nécessaire pour garantir la préservation de ce bien en tout ou partie. Vouloir entraîner la polémique sur un autre terrain, comme d'aucuns tentent de le faire, ne pourra que s'avérer contre-productif.

Je rappelle aussi que, si l'état de l'édifice devait en revanche présenter un danger avéré pour la sécurité publique, la Ville pourrait prendre les mesures de police nécessaires et, en l'absence de toute solution permettant d'écarter ce danger, ordonner sa démolition dans le respect des procédures applicables. Cette prérogative ne relève pas non plus de la Région, pas plus qu'une prise en charge des frais de démolition le cas échéant.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, en effet, c'est un dossier bien compliqué. C'est dommage parce que, sous la précédente législature, votre prédécesseure avait proposé de retaper l'édifice pour 300 000 euros : une moitié à charge de la Ville de Binche et l'autre moitié à charge de la Région. La Ville, à l'époque, n'a pas saisi la balle au bond. Aujourd'hui, on se retrouve dans cet imbroglio juridico-sécuritaire.

J'ose espérer que tout le monde va revenir un peu à la raison, si j'ose dire, et que chacun jouera son rôle, puisque même le bourgmestre a des pouvoirs personnels pour sécuriser davantage les lieux. Je resterai attentif et je vous remercie pour tout ce que vous faites dans ce dossier.

**Question orale  
de M. Nicolas Janssen  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « le suivi du dossier de restauration des  
toitures de la ferme du Sartage à Court-Saint-  
Étienne »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi du dossier de restauration des toitures de la ferme du Sartage à Court-Saint-Étienne ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, la ferme du Sartage, à Court-Saint-Étienne, classée comme monument et comme site depuis 1993, fait l'objet d'un projet de restauration de ses toitures, aujourd'hui fortement dégradées et protégées provisoirement par des bâches.

Après plusieurs années de préparation, le marché a été attribué début 2026. Une demande de subvention d'environ 50 % du coût des travaux, estimé à 1,1 million d'euros, a été introduite auprès de l'AWaP le 25 mars dernier.

Une demande d'autorisation de démarrage anticipé, fondée sur l'article D.95 du Code wallon du patrimoine, a également été introduite, mais refusée, notamment pour des raisons de programmation budgétaire.

Il me revient que le dossier, considéré comme complet depuis plusieurs mois, serait toujours en cours de validation au sein de l'AWaP.

L'entreprise attributaire a accepté de prolonger la validité de son offre jusqu'au 31 décembre prochain. Un nouveau dépassement pourrait entraîner une révision des prix et donc compliquer la procédure, tandis que le maintien prolongé de protections provisoires accroît le risque de dégradation du bâtiment.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser l'état actuel d'avancement du dossier et les étapes qui restent à franchir ? Comment expliquez-vous que la validation de ce dossier au sein de l'AWaP prenne plusieurs mois, alors qu'il a été déclaré complet ? Votre administration a-t-elle analysé les risques, financiers, mais aussi patrimoniaux, si une décision ne devait pas intervenir avant le 31 décembre ? Plus largement, comment éviter que de tels délais administratifs entraînent un surcoût ou une dégradation supplémentaire des biens patrimoniaux comme celui-ci ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la demande de subvention relative à la restauration des toitures de la ferme du Sartage a été reçue le 25 mars 2026. Elle fait suite à l'autorisation patrimoniale délivrée en décembre 2024. La complétude de la demande a été vérifiée par le gestionnaire de zone en juillet 2026. Le dossier a ensuite été transmis le 5 août pour la poursuite des vérifications, signatures et formalités administratives préalables à sa soumission à l'avis de l'Inspection des finances. Le dossier n'a pas encore été soumis à mon cabinet, mais il devrait l'être dans les prochaines semaines. Dans cette optique, la date de fin de validité des offres est un paramètre à prendre en considération. Compte tenu du montant potentiel du subside – on parle d'un subside de plus de 500 000 euros –, c'est le Gouvernement wallon qui devra valider l'octroi de la subvention à la restauration du bien. Concernant la durée d'instruction du dossier, l'AWaP m'indique que le traitement a par ailleurs été différé dans le cadre d'une réorganisation interne des services.

Je souhaite donner une meilleure visibilité à l'avenir sur le traitement des demandes introduites – subventions, mais aussi autorisations et autres dossiers suivis par l'AWaP. Je rappelle que le développement d'un outil digital – Digipat – est en cours avec l'appui du SPW Digital. Il permettra également d'accélérer le traitement des dossiers en interne afin que ce type de procédure puisse déboucher plus rapidement sur une décision pour les gestionnaires de bien classés.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Janssen.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, ces précisions permettent de mieux comprendre le pourquoi des délais. Permettez-moi néanmoins d'insister encore sur l'urgence du dossier. Après

plusieurs années de préparation, le marché est attribué, le dossier est complet, mais la procédure semble encore bloquée, notamment dans l'attente des prochaines étapes à venir. L'échéance du 31 décembre approche et les conséquences pourraient être lourdes : surcoût important, nouvelles procédures, dégradation supplémentaire de ce patrimoine classé. Cela serait particulièrement regrettable, tant pour les finances publiques que pour la préservation de ce patrimoine.

Madame la Ministre, je vous invite à faire de ce dossier une priorité pour que ces dernières étapes administratives puissent être franchies et qu'une décision puisse intervenir dans les meilleurs délais.

**Question orale  
de Mme Armelle Gysen  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la protection du patrimoine face aux  
risques »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la protection du patrimoine face aux risques ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Madame la Ministre, les événements récents nous rappellent que le patrimoine, qu'il soit mobilier ou immobilier, n'est pas à l'abri des risques auxquels notre territoire est confronté – les incendies, les inondations, les sécheresses, les tempêtes, mais également le terrorisme et l'extrémisme. Sans céder à une logique anxiogène, le développement d'une véritable culture du risque apparaît dès lors particulièrement important dans le domaine du patrimoine. Anticiper les différents scénarios, identifier les biens les plus vulnérables, définir les responsabilités de chacun et préparer les modalités d'intervention permettraient de limiter les conséquences d'une catastrophe lorsqu'elle survient.

Cette année, l'attaque contre la synagogue de Liège ou les nombreux incendies dus à la sécheresse – dans les Hautes-Fagnes et à proximité d'une chapelle classée à Givet – ont notamment rappelé la nécessité de développer une véritable culture du risque dans le domaine patrimonial.

En Flandre, une étude a été menée sur le sujet par le Bouclier bleu belge, en collaboration avec les institutions compétentes, à la demande des autorités flamandes. Cette étude, réalisée entre 2023 et 2025, vise notamment à formuler des recommandations pour une politique de gestion des risques concernant le

patrimoine mobilier et immobilier. Lors d'un précédent débat consacré à l'incendie dans les Hautes-Fagnes, vous aviez indiqué avoir sollicité l'AWaP afin d'approfondir la question de la gestion du patrimoine face aux situations de crise et de la gestion des risques. Je souhaiterais vous interroger aujourd'hui, Madame la Ministre, sur ce qui est déjà fait à ce jour et connaître vos intentions pour le futur.

Existe-t-il une stratégie globale au niveau de l'AWaP en matière de prévention et de gestion des risques pour le patrimoine wallon ? L'AWaP dispose-t-elle d'une équipe pouvant intervenir rapidement en cas de sinistre affectant un bien patrimonial, en lien avec les services de secours et les autorités de crise ? Existe-t-il des dispositifs de sensibilisation pour les différents acteurs à la gestion de crise en matière de patrimoine ? Je parle ici des propriétaires, des gestionnaires, des autorités locales, des services de secours et des cellules de crise. Des plans précisant le rôle de chacun lors des crises ont-ils été établis ?

Comment la réalisation d'une analyse ou d'un plan de gestion des risques est-elle encouragée pour les biens patrimoniaux présentant une valeur ou une vulnérabilité particulière, notamment pour les biens classés au patrimoine exceptionnel de Wallonie ?

Enfin, quelles sont les pistes envisagées pour renforcer la politique de prévention, notamment en s'appuyant sur l'expertise d'organismes spécialisés comme le Comité belge du Bouclier bleu ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je ne peux qu'abonder dans votre sens quant à la nécessité de développer une culture du risque dans le domaine patrimonial. C'est d'ailleurs dans cette optique que plusieurs initiatives sont en cours au sein de l'AWaP. Dans ce cadre, il y a lieu de distinguer la prévention de la gestion de crise.

En matière de prévention, pour chaque restauration effectuée sur un bien classé, l'AWaP accompagne les projets en apportant son expertise pour concilier le plus harmonieusement possible les exigences en matière de patrimoine et les exigences en matière de sécurité. Il s'agit là de la toute première étape en matière de prévention.

En matière de gestion de risques, différents éléments sont à relever. Dans le cadre de la gestion par l'AWaP de propriétés régionales classées, celle-ci est soumise aux réglementations en vigueur pour ces matières. Pour les propriétés dont l'exploitation est confiée à des ASBL de gestion, il relève de leur responsabilité de veiller à mettre en place un plan d'urgence interne. Néanmoins, l'AWaP assure toutefois la fourniture et le placement de la plupart des équipements requis.

En ce qui concerne les biens inscrits au patrimoine mondial, les propriétaires et gestionnaires sont incités à effectuer une analyse de risques dans le cadre de la préparation et/ou du renouvellement de leur plan de gestion. Les rapports périodiques que l'AWaP fournit régulièrement à l'UNESCO comportent un chapitre consacré à cette question. Les *guidelines* qui seront dégagées pourront par la suite être déclinées pour l'ensemble des propriétaires de biens classés.

Par ailleurs, l'AWaP développe actuellement, sous mon impulsion, un plan sectoriel d'urgence. Il s'agit de formaliser les réactions, l'organisation, mais aussi l'appui que l'AWaP peut apporter en cas de situations d'urgence qui touchent des biens patrimoniaux ou de potentiels vestiges archéologiques.

Ce plan sera intégré dans le dispositif général de gestion de crise de la Région wallonne, en collaboration avec le CORTEX. Le récent épisode dans les Fagnes nous a encore rappelé la nécessité de mettre en place un tel plan sectoriel d'urgence en matière de patrimoine. Ce plan permettra de préciser l'organisation interne de l'AWaP, son éventuelle intégration dans une phase de gestion de crise et, en priorité, l'appui scientifique, matériel et d'expertise que cette dernière peut apporter aux gestionnaires d'une crise, aux services d'intervention et aux propriétaires. Pour l'élaboration du plan, une analyse des risques sera effectuée pour permettre de mieux comprendre et anticiper les risques qui menacent les biens patrimoniaux.

Enfin, je vous rappelle que l'AWaP apporte un soutien financier via des subventions pluriannuelles à toute une série d'ASBL qui travaillent sur la question de l'accompagnement de propriétaires, mais aussi de gestionnaires de biens classés à la gestion de risques, comme le Comité belge du Bouclier bleu que vous avez cité dans votre question, mais aussi le CIPAR qui mène un travail au niveau des édifices religieux.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Gysen.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre de cette réponse concrète et pleine de vigilance. Je salue votre volonté de travailler à cette culture du risque. Je me posais une question, mais je reviendrai sur l'écrit parce que je suis une laborieuse qui a besoin de lire ; à l'oral, les choses m'échappent parfois. Je voulais m'assurer que les gestionnaires de biens classés, quand ils ont à charge la responsabilité d'entreprendre la gestion de risques pour leurs biens, que la tutelle de l'AWaP puisse être derrière comme un garde-fou. Vous me faites oui de la tête. Vous confirmez donc mon interrogation.

**Question orale  
de M. Loris Resinelli  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « les investissements sur le site du Bois-du-  
Luc »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les investissements sur le site du Bois-du-Luc ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Madame la Ministre, Pierre Bachelet chantait : « Au nord, c'était les corons ; la terre, c'était le charbon ; le ciel, c'était l'horizon ; les hommes, des mineurs de fond ». Cette chanson est un peu un étendard pour toute une région qui a connu la réalité des charbonnages. Le clip qui l'accompagne a d'ailleurs été enregistré sur le remarquable site du Bois-du-Luc, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui se situe dans la commune de La Louvière et dont nous pouvons admirer les carrés – c'est-à-dire les maisons des mineurs de l'époque –, mais aussi toute une série de lieux remarquables, que ce soit l'église, l'ancien hospice – qui accueille aujourd'hui les archives de la Ville de La Louvière et de son CPAS –, le Musée de la mine et du développement durable, la maison du directeur, la salle des fêtes, et cetera. Tout le site est franchement exceptionnel à visiter.

En juillet dernier, le Gouvernement a annoncé un investissement de 9,39 millions d'euros pour ce site dans le cadre du programme FEDER et du projet « Du charbon au zéro carbone », soutenu par l'Union européenne à travers ce même programme. Cet investissement doit notamment permettre d'accompagner la transition énergétique du site, de préserver et valoriser son patrimoine et de renforcer son attractivité touristique. Les investissements portent sur plusieurs projets : la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments, la réhabilitation de friches polluées, ainsi que la création d'une liaison cyclable entre le site du Bois-du-Luc et le centre-ville de La Louvière.

De plus, ce site se situe non loin d'un autre site tout aussi exceptionnel, à savoir le canal du Centre et ses ascenseurs à bateaux, où la Wallonie a également annoncé, par la voix du ministre Desquesnes, des investissements conséquents dans le cadre des infrastructures. Ainsi, c'est toute une zone touristique très importante pour la région du Centre qui fera l'objet d'investissements régionaux, tant au Bois-du-Luc qu'au canal du Centre. Ce sont évidemment de bonnes nouvelles à saluer.

Les moyens consacrés au projet sont répartis entre plusieurs acteurs, notamment la Ville de La Louvière, la

SPAQuE – pour ce qui concerne la dépollution – et l’Agence wallonne du patrimoine, chacun étant appelé à intervenir sur une partie des investissements. Comment la coordination de ces différentes interventions est-elle organisée, en particulier au regard du classement UNESCO du site ? Quel est précisément le rôle de l’AWaP dans cette coordination ?

Quel est le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des différents travaux ?

Au-delà de la rénovation et de la préservation du patrimoine, quelle stratégie est prévue pour renforcer l’attractivité touristique du Bois-du-Luc ? Comment les investissements prévus doivent-ils contribuer à diversifier les usages du site et à accroître sa fréquentation ?

Le site fera-t-il prochainement l’objet d’un diagnostic à 360 degrés permettant d’évaluer et, le cas échéant, de consolider son modèle économique ?

Enfin, le kiosque, autre emblème du Bois-du-Luc, nécessite aujourd’hui des travaux de rénovation. Qui sont les acteurs compétents à cet égard ? Une subvention régionale pourrait-elle être sollicitée ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je crois que Pierre Bachelet ne serait pas déçu des investissements portés par la Wallonie en faveur du souvenir de ces mineurs de fond. Effectivement, le Gouvernement a approuvé un investissement important – près de 9,399 millions d’euros – pour le site du Bois-du-Luc, ce qui permettra de restaurer et équiper plusieurs bâtiments emblématiques du site, reconnu par l’UNESCO.

Les travaux cofinancés par le FEDER portent principalement sur des volets énergétiques. Ils se situeront soit sur la propriété régionale, qui est actuellement gérée par l’AWaP, soit sur les bâtiments appartenant à la Ville de La Louvière. À ce titre, différents services de l’AWaP interviennent tant comme maître de l’ouvrage pour la propriété régionale que dans le cadre de l’octroi des autorisations patrimoniales préalables aux permis d’urbanisme requis.

Au sein de cet investissement de 9 millions d’euros, l’AWaP assure également un rôle central dans la coordination du portefeuille FEDER « La Louvière – Bois-du-Luc : du charbon au zéro carbone », dont elle est la cheffe de file. À ce titre, elle assure le suivi administratif et financier du portefeuille – un peu moins de 4 millions d’euros – ainsi que les relations avec les autorités de gestion des fonds européens.

En parallèle, compte tenu du statut UNESCO du site, que vous avez soulevé dans votre question orale,

les services de l’AWaP veillent à la cohérence des interventions projetées avec les exigences de conservation qui fondent la valeur universelle exceptionnelle du bien.

L’ensemble des projets s’inscrit dans le calendrier de la programmation FEDER 2021-2027 et de ses échéances. Les procédures de marché public, les autorisations patrimoniales et urbanistiques ainsi que les contraintes techniques propres à ce site patrimonial expliquent que les travaux soient déployés de manière progressive. L’objectif demeure néanmoins d’aboutir pour fin 2029.

Ces investissements contribueront à préserver ce patrimoine d’exception, à soutenir la transition énergétique du site et à renforcer son rayonnement. Ils permettront au site de poursuivre son développement et de renforcer son attractivité touristique. Dans ce but, l’AWaP prépare la création du nouvel accueil, qui reprendra une billetterie, mais aussi une boutique, pour offrir un meilleur service aux visiteurs.

Cette démarche s’inscrit dans une réflexion plus large visant à mieux valoriser le label UNESCO et à accroître les synergies avec les d’autres pôles touristiques majeurs de la région du Centre, notamment les ascenseurs que vous avez également évoqués dans votre question orale.

En parallèle, l’AWaP réalise, en collaboration avec les ASBL exploitantes du site, un travail d’analyse du fonctionnement afin d’améliorer son attractivité, de diversifier ses publics et de renforcer son autonomie financière. L’ASBL Attractions & Tourisme sera aussi aux côtés de la structure pour l’aider à mener à bien ce chantier. Je suis d’ailleurs tout à fait favorable à ce que ce travail puisse s’intégrer dans les analyses 360 degrés qu’Attractions et Tourisme a commencé à mener et qu’elle va poursuivre sur toute une série d’attractions.

Concernant le kiosque, celui-ci est également une propriété régionale, mais qui n’a pas été confiée à l’AWaP. Il est évident qu’il faudra également s’en préoccuper, selon les moyens humains et budgétaires disponibles, mais sans subvention régionale possible, puisqu’il s’agit d’une propriété du SPW.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – En effet, Madame la Ministre, Pierre Bachelet peut être content de cette subvention qui va faire du bien au site. De nombreux descendants de mineurs, qui sont aujourd’hui vraiment très nombreux à La Louvière – et j’en fais partie –, peuvent aussi être contents que ce patrimoine, qui est à la fois matériel, mais également immatériel dans le sens où il relate réellement l’histoire de ces mineurs et de l’immigration, notamment italienne, qui a été massive dans la région de La Louvière. Il n’y avait pas que le charbonnage de Bois-du-Luc, mais il reste un réel emblème de cette

période qui a fait la richesse de toute une région et qui a coûté la vie à de nombreux mineurs de fond emportés, comme mon grand-père, par la silicose.

Remettre de l'argent public dans ce site est un bon investissement, de même que permettre que l'accueil réalisé sur place soit un accueil de grande qualité pour permettre au tourisme de se développer dans la région et d'accueillir des touristes qui viendront découvrir cette histoire matérielle et humaine de notre région du Centre. C'est un pas dans la bonne direction que le Gouvernement a pris en validant cette décision d'octroi de ces 9 millions d'euros.

**Question orale  
de Mme Valérie Bluge  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « le suivi de la sécurisation et la  
préservation de la basilique de Cointe à Liège »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi de la sécurisation et la préservation de la basilique de Cointe à Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, avant d'entamer ma question, je me permets de prendre la suite de mon collègue et d'avoir une pensée sympathique pour les personnes de Blegny, qui sont allées l'année passée à Lens pour chanter « Les Corons » avec la Confrérie des Maïsses Houyeûs de Payis d'Liège, de Blegny-Mine.

Je voulais juste avoir une pensée sympathique pour eux, parce qu'ils honorent aussi la tradition des mineurs. Ils ont été reçus à l'occasion de la Sainte-Barbe, patron des mineurs. C'est l'occasion de les saluer.

Je souhaite revenir sur la situation de la basilique de Cointe, dont le projet de reconversion demeure bloqué par différentes procédures alors que l'état de l'édifice continue de se dégrader. J'ai bien pris connaissance de votre réponse du 15 septembre dernier à ma question écrite, dans laquelle vous précisiez notamment les mesures provisoires de sécurisation considérées comme acceptables par l'AWaP et rappelez les responsabilités du propriétaire en matière de préservation du bien classé. Depuis lors, de nouveaux éléments et l'aggravation rapportée de l'état du bâtiment soulèvent toutefois d'autres interrogations, notamment quant à sa restauration à terme.

Plusieurs porteurs du projet ont ainsi lancé une pétition afin d'alerter sur l'urgence de la situation. Ils

font état d'intrusions et de dégradations répétées, alors que le démarrage des travaux reste suspendu à l'issue des procédures en cours. Disposez-vous désormais d'une évaluation actualisée de l'état patrimonial de l'édifice et des éventuelles dégradations intervenues depuis votre réponse du 15 septembre ?

Au regard du prolongement du blocage, estimez-vous que certaines parties ou certains éléments patrimoniaux nécessitent désormais des mesures conservatoires urgentes afin d'éviter des dommages irréversibles ? Comment, surtout, garantir que la restauration patrimoniale de la basilique pourra être menée dans de bonnes conditions lorsque le projet pourra démarrer ?

Quel accompagnement technique l'AWaP peut-elle proposer aux porteurs du projet ? Compte tenu de l'état du bâtiment, vos services entretiennent-ils actuellement des contacts avec les propriétaires et les porteurs du projet afin d'anticiper dès maintenant les interventions patrimoniales qui devront être réalisées dès que la situation juridique sera débloquée ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, votre question me permet de refaire le point sur la situation de la basilique de Cointe à Liège. S'agissant tout d'abord de l'état patrimonial du bâtiment, je dois préciser que les services de l'AWaP ne disposent pas, depuis ma réponse du 15 septembre, d'éléments nouveaux permettant d'établir une évaluation actualisée de l'état de l'édifice ni d'ailleurs d'éléments objectivés permettant d'affirmer une aggravation particulière de celui-ci.

Je rappelle à cet égard que l'administration n'assure pas le suivi permanent et continu de l'état de chaque bien classé. Les mesures conservatoires d'urgence auxquelles vous faites référence répondent à un cadre bien précis. Elles visent à faire face à une situation imprévisible nécessitant une intervention immédiate afin d'éviter une dégradation brutale ou la disparition d'éléments patrimoniaux, par exemple à la suite d'un incendie, d'un effondrement, d'une tempête ou d'un autre sinistre.

La situation de la basilique de Cointe est tout autre. La dégradation progressive d'un bâtiment inoccupé n'ouvre par conséquent pas la voie à des mesures conservatoires d'urgence au sens de la réglementation patrimoniale. Concernant à présent la restauration future de l'édifice, je rappelle qu'une autorisation patrimoniale a été délivrée pour le projet présenté par les porteurs de projet. Cette autorisation est intégrée au permis d'urbanisme qui fait actuellement l'objet de recours.

Le dossier demeure donc aujourd'hui suspendu à l'issue de ces procédures. Sauf modification du projet

ou des travaux envisagés par le propriétaire, il n’y a pas lieu pour l’AWaP de les réexaminer. Par ailleurs, il convient de rappeler que le rôle de l’AWaP consiste à instruire les demandes qui lui sont soumises, à délivrer les autorisations requises et à exercer, le cas échéant, les missions de contrôle prévues par la réglementation.

Si le propriétaire devait solliciter une intervention financière de la Région sous forme de subvention, l’AWaP assurerait alors le suivi patrimonial du chantier dans le cadre de cette intervention publique. Les contacts avec les propriétaires et les porteurs du projet se poursuivent. Ces échanges portent sur les questions patrimoniales, administratives et techniques relevant des compétences de l’agence, qui demeure naturellement disponible pour répondre à toute demande entrant dans le cadre de ses missions.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, redonner vie à la basilique de Cointe est important pour de nombreux citoyens liégeois. D’ailleurs, une pétition en ligne a été ouverte le 29 septembre. Cette pétition vise à soutenir le projet de sauver et restaurer le patrimoine exceptionnel de la basilique, d’en faire un lieu vivant, ouvert au public et dédié au sport, aux familles, aux jeunes ainsi qu’à la mémoire du site. Il

s’agit d’un projet très concret. D’ailleurs, il a débuté en 2021 avec le soutien de l’évêché ; il y a donc un soutien venant du culte présent initialement. Le lien est toujours établi.

À ce jour, 4 295 personnes – tout de même – ont signé la pétition. Cela montre qu’il y a un intérêt pour que le patrimoine soit sauvegardé et que le projet puisse aboutir. La collaboration de l’AWaP pour éviter des dommages irréversibles et assurer la sécurisation en attendant que le dossier soit débloqué constitue un élément important. L’AWaP peut intervenir dans certains cas, notamment lorsque les dommages sont importants et surtout urgents, en cas d’incendie. Là, on n’est pas dans la situation, mais l’AWaP est en lien avec les porteurs de projet pour construire ce dossier et essayer de le mener à bien. La Basilique Expérience, c’est un beau projet pour Liège qui valorisera le patrimoine tout en le respectant. Il est vraiment important à mes yeux, mais on est un peu tristes que cela ne puisse pas évoluer plus vite et favorablement.

**Mme la Présidente.** – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 32 minutes.*

## **LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Valérie Bluge, MR  
M. Grégory Chintinne, MR  
M. Maxime Daye, MR  
Mme Armelle Gysen, Les Engagés  
M. Nicolas Janssen, MR  
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance  
M. Loris Resinelli, Les Engagés  
Mme Patricia Van Walle, Présidente

## ABRÉVIATIONS COURANTES

|        |                                                                                                                                              |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| APE    | aide(s) à la promotion de l'emploi                                                                                                           |
| ASBL   | association sans but lucratif                                                                                                                |
| AWaP   | Agence wallonne du patrimoine                                                                                                                |
| CIPAR  | Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux                                                                                    |
| CORTEX | Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise                                                                |
| CPAS   | centre(s) public(s) d'action sociale                                                                                                         |
| FEDER  | Fonds européen de développement régional                                                                                                     |
| GAL    | groupe(s) d'action locale                                                                                                                    |
| HORECA | hôtellerie, restauration et cafés                                                                                                            |
| PIVOT  | base de données de partage de l'information pour la valorisation de l'offre touristique                                                      |
| SPAQuE | Société publique d'aide à la qualité de l'environnement                                                                                      |
| SPW    | Service public de Wallonie                                                                                                                   |
| UNESCO | United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) |